



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20251112-25_01547-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 12 novembre 2025 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 0

Date de convocation : 06 novembre 2025

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVÉ, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés sans pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, M. François LAEUFER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026, l'école élémentaire a prévu d'organiser un projet éducatif de classe artistique autour des arts du cirque pour l'ensemble des classes. Celui-ci se déroulera au chapiteau « Graine de Cirque » à Strasbourg du lundi 05 janvier 2026 au vendredi 23 janvier 2026. Les horaires seront de 9h15 à 12h et de 13h15 à 15h15.

Les 126 élèves suivront différents ateliers comme le travail d'expression, de créativité, la technique circassienne, et les liens entre les domaines artistique et technique. Un spectacle sera présenté par les élèves lors d'une grande soirée qui aura lieu le vendredi 06 février 2026 à 18h à l'Espace « La Forêt ».

Le coût total du projet est de 8 259 €. Il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 €, le reste étant financé par la coopérative scolaire. En complément de cette subvention, la commune prendra en charge tous les frais de déplacements, pour un montant de 2 940 € (12 x 245 €).

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, et de Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour l'organisation d'une classe artistique autour des arts du cirque du 05 au 23 janvier 2026.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 14 novembre 2025

Publiée ou notifiée le 14 novembre 2025

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Géraldine FURST